

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune Les Deux Alpes

DÉCISION DU MAIRE N° 2025-130

COMMANDE PUBLIQUE – 1.1 – Marchés publics

OBJET : Décision d'attribution : MAPA - marché de service d'organisation du festival de l'humour - montant total du marché : 497 614 € HT - durée : 12 mois - sans allotissement

Le Maire,

VU l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8, L.2123-1 2° et R.2123-1 3° ;

VU la délibération n° 2024-090 du 4 juin 2024 portant délégation de fonctions de l'assemblée à l'exécutif ;

VU la délibération n° 2025-059 du 20 mai 2025 portant constitution d'un groupement de commandes entre la Commune Les Deux Alpes, l'Office du tourisme des Deux Alpes et SATA Group pour la passation du marché cité en objet ;

VU la convention de groupement de commandes du 20 mai 2025 entre les organismes ci-dessus mentionnés pour la passation du marché cité en objet ;

VU le lancement en date du 19 juin 2025 d'une consultation en procédure adaptée ouverte d'un groupement de commandes pour l'organisation du festival de l'humour ;

VU le rapport d'analyse de l'offre reçue et l'avis de la commission d'attribution du groupement de commandes qui s'est tenue les 19 et 27 août 2025 ;

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer le marché n° 2025-A-17_Groupement de commandes pour l'organisation du festival de l'humour à :

BLACK DYNAMITE PRODUCTION

&

MEDIAWAN FRANCE

46, Avenue de Breteuil

75007 Paris

E-mail : ckolb@mediawan.eu

Tél : 06.13.65.46.30

Numéro de Siret : 52410985700044 / 30900147700046

Pour un montant total de **497 614 €HT**

Article 2 : Le présent marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification au titulaire.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Ampliation en sera adressée à Madame la préfète de l'Isère.



Les Deux Alpes, le 02 septembre 2025

Par délégation du conseil municipal,

Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS